

Corinne Deloy

Analyse  
J-15

# L'avenir de la Roumanie au cœur du référendum sur la destitution du président de la République Traian Basescu

Le 6 juillet dernier, le Parlement roumain, composé du Sénat (143 membres) et de la Chambre des députés (*Camera deputatilor*) (346 députés), a approuvé, par 256 voix contre 114, la demande de destitution du président de la République Traian Basescu présentée par l'Union sociale libérale (USL), alliance actuellement au pouvoir qui rassemble le Parti social-démocrate (PSD) du Premier ministre Victor Ponta, le Parti national libéral (PNL) dirigé par Crin Antonescu et le Parti conservateur (PC) de Daniel Constantin. Selon l'article 95 de la Loi fondamentale roumaine, le chef de l'Etat peut être destitué au cours de son mandat « *s'il commet des faits graves violant les dispositions de la Constitution* ». Le vote du Parlement doit désormais être confirmé par référendum par les Roumains. Ceux-ci sont donc appelés aux urnes le 29 juillet prochain. S'ils s'opposent à la destitution du président de la République, celui-ci restera en poste jusqu'à la fin de son mandat, à savoir fin 2014 ; s'ils l'approuvent, une élection présidentielle anticipée sera organisée dans un délai de 90 jours.

Dans un texte de 17 pages, l'USL accuse le président Basescu d'avoir « gravement violé la Constitution » en s'attribuant des prérogatives réservées au Premier ministre, d'avoir « *enfreint la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice* » et enfin d'avoir « *sapé la démocratie* » en imposant des mesures d'austérité qui « *ont appauvri la population* ». En 2009 et 2010, la Roumanie, dont le déficit public atteignait près de 10% du PIB, avait dû, pour éviter la faillite, prendre des mesures de rigueur économique (dont la baisse de 25% du traitement des fonctionnaires, la diminution de 15% des pensions de retraites, la hausse de la TVA de 19% à 24% et la suppression d'environ 200 000 postes de fonctionnaires) en échange d'une aide du FMI et de l'Union européenne.

Le chef de l'Etat a rejeté ces accusations affirmant qu'il n'avait eu pas d'autre choix que de soutenir l'austérité pour sauver le pays de l'effondrement. « *Je peux vous assurer, qu'en tant que président de la République, j'ai agi en toute responsabilité lorsque nous étions gravement frappés par la crise économique* » a-t-il déclaré. Il a accusé l'USL de vouloir « *contrôler tous les leviers de*

*l'Etat et notamment la justice* » et a mis en garde des risques que sa destitution faisait peser « *sur la stabilité et la réputation de la Roumanie* ». « *Ce que vous entreprenez depuis deux semaines ne fait qu'ébranler l'Etat de droit* » a souligné Traian Basescu qui accuse la majorité au pouvoir de vouloir, par sa destitution, « *contrôler le système judiciaire* ». « *L'objectif majeur de cette exclusion est de placer le système judiciaire et les institutions de l'Etat sous le contrôle de l'Union sociale libérale* » a-t-il affirmé. « *J'ai la conscience tranquille car j'ai fait mon devoir envers mon pays et mon peuple* » a déclaré le président de la République avant le vote de sa destitution par le parlement.

Si Traian Basescu a longtemps été l'homme politique le plus populaire de Roumanie, sa cote de popularité s'est toutefois effondrée depuis qu'il a imposé au pays des mesures de grande austérité économique, et notamment depuis sa tentative de passage en force sur une réforme de la santé qui avalisait l'entrée du secteur privé dans l'assurance maladie.

Victor Ponta accuse le président de la République de gouverner seul et d'empêcher l'opposition de jouer le rôle qui est le sien. Le Premier ministre, qui a créé le 5 février 2011 l'USL dans le but de faire chuter Traian Basescu, affirme que la destitution de président « *mettra fin au blocage* » qui l'empêche de gouverner.

De nombreux analystes et organisations non gouvernementales ont dénoncé les manières brutales du gouvernement de Victor Ponta. En moins d'une semaine, les présidents des deux chambres du parlement – Vasile Blaga et Roberta Anastase – ont été révoqués, le médiateur, seule personne habilitée à contester les décrets du gouvernement, a été remplacé et les pouvoirs de la Cour constitutionnelle ont été réduits (celle-ci n'est par exemple plus habilitée à se prononcer sur les décisions du Parlement). Par ailleurs, de nombreux hauts fonctionnaires et responsables d'agences publiques, considérés comme des proches de Traian Basescu, ont été limogés depuis l'arrivée au pouvoir du Premier ministre. Enfin, les conditions de la validation du référendum sur la destitution du président de la République ont été modifiées.

En effet, selon la loi électorale de 2010, le référendum qui suit la décision de destitution du chef de l'Etat par le Parlement doit être organisé dans les 30 jours suivants. La participation d'au moins la moitié des inscrits est obligatoire pour que la consultation populaire soit validée. Une participation difficile à atteindre dans un pays où celle-ci est faible.

A la suite du vote du Parlement du 6 juillet dernier, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Victor Dobre (PNL), a annoncé que le référendum serait organisé sur la base d'un décret adopté la veille par le gouvernement qui supprime le seuil minimum de participation au référendum. Cette décision a été dénoncée par la Cour constitutionnelle. Si le Premier ministre Victor Ponta a *in fine* assuré que le gouvernement respecterait les décisions de la Cour constitutionnelle et que le référendum serait organisé « *de manière légale, correcte et impartiale* », à deux semaines du scrutin, les conditions de validation de la consultation populaire restent peu claires.

Appelée à se réunir pour examiner les accusations portées contre Traian Basescu, la Cour constitutionnelle n'a retenu que 2 des 7 chefs d'accusation à l'encontre

du chef de l'Etat : le président de la République « *n'a pas exercé de manière efficace sa fonction de médiateur entre les pouvoirs de l'Etat* » et il « *a tenté de diminuer le rôle et les prérogatives du Premier ministre* » ont souligné les 9 juges de l'institution.

Selon la Constitution roumaine, après le vote de la destitution du chef de l'Etat par le Parlement, la présidence (par intérim) de la République revient au président du Sénat. Le 9 juillet, le président de la République Traian Basescu a donc passé le pouvoir au président de la chambre haute, Crin Antonescu, leader du Parti national-libéral et co-président (avec Victor Ponta) de l'USL.

Traian Basescu, président de la République depuis sa première élection à la tête de l'Etat le 12 décembre 2004, a déjà été destitué par le Parlement le 17 avril 2007. Le 19 mai 2007, les 3/4 des électeurs (74,48%) avaient choisi de s'opposer à cette décision dans un référendum auquel 44,45% des Roumains avaient participé. La validation de la consultation populaire n'était cependant pas conditionnée au taux de participation. Le chef de l'Etat, qui n'avait pas hésité à se rendre jusqu'en Espagne pour convaincre ses compatriotes (environ 2 millions d'électeurs roumains vivent à l'étranger) de le laisser terminer son mandat, était sorti renforcé de ce scrutin.

### Une grave crise politique

La Roumanie est un pays en pleine crise, politique et économique. Le 27 avril dernier, le gouvernement dirigé par le chef des services de renseignements extérieurs (SIE) et ancien ministre des Affaires étrangères (2004-2007), Mihai Razvan Ungureanu, qui avait succédé 2 mois auparavant à Emil Boc (Parti démocrate-libéral, PDL), a chuté sur une motion de censure de l'opposition qui dénonçait entre autres son programme de privatisations. Le président de la République Traian Basescu a alors dû se résigner le 7 mai à nommer le leader de l'opposition, Victor Ponta, au poste de Premier ministre. Le nouveau chef du gouvernement social-démocrate s'est engagé à poursuivre les réformes exigées par le FMI et l'Union européenne mais en « *corrigeant les injustices sociales* ». La cohabitation entre la présidence de la République et le gouvernement s'est cependant avérée très vite difficile, voire impossible.

Le 3 juillet dernier, le gouvernement a destitué les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, mesure contestée par de nombreux juristes et par le Parti démocrate-libéral (PD-L), parti d'opposition de droite, et dénoncée par la Commission européenne et les Etats-Unis. En effet, selon Ioan Stanomir, spécialiste de droit constitutionnel à la faculté de science politique de l'université de Bucarest, les présidents des chambres du Parlement roumain ne peuvent être révoqués que si le groupe parlementaire dont ils sont issus, en l'occurrence le Parti démocrate-libéral, le demande. Le lendemain, le gouvernement roumain a adopté une ordonnance d'urgence réduisant les prérogatives de la Cour constitutionnelle. Les juges ont dénoncé les « *attaques sans précédent* » dont ils font l'objet et saisi la Commission de Venise et la Conférence européenne des cours constitutionnelles. Il y a quelques semaines, le ministre de la Justice Titus Corlatean (PSD) avait déjà mis en cause plusieurs juges de la Cour constitutionnelle après que ceux-ci eurent pris une décision défavorable au gouvernement de Victor Ponta. Le 5 juillet, la demande de destitution du président Basescu a été soumise au Parlement. Elle sera votée par la majorité des membres des 2 chambres réunies le lendemain.

### Des procédures contestées

La réduction des pouvoirs de la Cour constitutionnelle, les attaques contre certains de ses juges et le remplacement du médiateur figurent parmi les mesures les plus contestées par l'Union européenne et un grand nombre d'organisations non gouvernementales. Ces dernières dénoncent le passage en force du gouvernement de Victor Ponta et la hâte avec laquelle a été effectuée la destitution du président de la République. La vice-présidente de la Commission européenne chargée de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, Viviane Reding, a qualifié le 11 juillet dernier la crise politique en Roumanie de « *grave danger* » qui « *pourrait mettre en cause les progrès du pays vers une pleine intégration à l'Union européenne* ». Elle a indiqué ne pas exclure que la surveillance de l'Etat de droit par la Commission européenne en Roumanie puisse durer « *plusieurs années* », « *avec les conséquences que les Etats membres pourraient en tirer pour le développement de l'espace Schengen* » (La France et les Pays-

Bas s'opposent à l'entrée de la Roumanie et la Bulgarie dans l'espace Schengen). La Commission européenne doit rendre son habituel rapport sur l'Etat de droit en Roumanie et en Bulgarie le 18 juillet prochain. « *Nous restons préoccupés par la rapidité et les conséquences des décisions prises ces dernières semaines et nous avons beaucoup de questions pour ce qui est du respect de l'indépendance de la Cour constitutionnelle* » a déclaré la porte-parole de la Commission européenne, Pia Ahrenkilde Hansen.

José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, a reçu à sa demande le Premier ministre roumain Victor Ponta le 12 juillet dernier. Il lui a fait part de ses « *sérieuses préoccupations vis-à-vis du respect de l'Etat de droit, de l'indépendance de la justice et du rôle de la Cour constitutionnelle* ».

Le 7 juillet dernier, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjorn Jagland, s'est déclaré « *très inquiet de la tournure des événements en Roumanie et notamment des atteintes portées à plusieurs institutions démocratiques clés* ». Enfin, l'ambassadeur des Etats-Unis en Roumanie, Mark Gitenstein, a mis en garde : « *Nous avons eu des précédents regrettables aux Etats-Unis pour changer la composition de la Cour Suprême sous la présidence Roosevelt. Ce fut un jour sombre, ce serait aussi un jour sombre si la même chose se passait en Roumanie* ».

« *L'Union sociale libérale est en train de prendre le pouvoir en violant des lois et subordonnant des institutions, tout en mimant la légalité* » a déclaré Otilia Nitu, analyste du groupe de réflexion ExpertForum. « *Le jour où la majorité s'est approprié l'institution du médiateur et la présidence des deux chambres du parlement, elle a enfreint trois articles de la Constitution et deux décisions de la Cour constitutionnelle* » a-t-il ajouté. « *Ce n'est pas la procédure de destitution qui est cause, car elle est prévue dans la Constitution, mais l'attaque contre les institutions démocratiques* » a affirmé Cristian Ghinea du Centre pour les politiques européennes.

« *Ce qui se passe en Roumanie est bien plus qu'une bataille politique ordinaire. Elle implique des institutions étatiques qui devraient pourtant être indépendantes* » précise Sorin Ionita, analyste du groupe de réflexion

## 04

1. Adrian Nastase a été le directeur de thèse de Victor Ponta. Ce dernier a été accusé de plagiat pour 85 pages de sa thèse de droit international par le Conseil national de la certification des titres, diplômes et certificats d'université (CNATDCU). Le Premier ministre, qui avait affirmé qu'il démissionnerait de ses fonctions s'il était accusé, qualifié aujourd'hui les accusations de « coup monté » et a récemment dissous le Conseil national.

Expert Forum. Selon lui, la condamnation d'Adrian Nastase (PSD), Premier ministre entre 2000 et 2004 et mentor du chef du gouvernement actuel Victor Ponta, à deux ans de prison ferme pour détournement de plus d'un million € de fonds publics le 20 juin dernier par la Haute Cour de Justice – une première dans le pays pour un personnage aussi haut placé dans la hiérarchie – a été un choc terrible pour tous les hommes politiques de la majorité [1]. Tous sont tellement effrayés qu'ils sont prêts à tout pour reprendre le contrôle du pouvoir judiciaire afin de préserver une sorte d'immunité informelle.

Le référendum du 29 juillet prochain va au-delà de la question de la destitution du président Basescu. C'est bien l'avenir du pays qui est en jeu. Les Roumains sont en effet accablés par la crise économique et plus sou-

cieux de leur pouvoir d'achat, de la conservation de leur emploi ou de l'état des services publics que des querelles politiques. Selon la dernière enquête d'opinion publiée le 8 juillet, les 2/3 d'entre eux (64,3%) s'apprêteraient à voter en faveur de la destitution de leur président de la République tandis que 27,4% y seraient défavorables. Mais les électeurs pourraient également se désintéresser de la bataille qui oppose le président de la République au Premier ministre -les deux hommes semblant essentiellement mus pour monopoliser le pouvoir- et en fine boudier les urnes le 29 juillet prochain.

« J'invite tous les Roumains, quelles que soient leurs opinions, à aller voter » a déclaré Traian Basescu. « J'ai bon espoir que vous disiez non aux atteintes commises, vous direz non à ce coup de force contre l'Etat de droit en Roumanie » a-t-il conclu.

#### Rappel des résultats du référendum constitutionnel du 19 mai 2007 en Roumanie

Participation : 44,45%

Question soumise à référendum	Pourcentage de « oui » obtenus (le nombre de voix est entre parenthèses)	Pourcentage de « non » obtenus (le nombre de voix est entre parenthèses)
Etes-vous favorable à la destitution du président de la République Traian Basescu ?	24,75 (2 013 099)	74,48 (6 059 315)

Source : Agence France Presse

## Le président roumain Traian Basescu échappe de nouveau à la destitution

### Résultats

Cinq ans après le 17 avril 2007, date du premier référendum sur sa destitution de la tête de l'Etat, le président de la République de Roumanie Traian Basescu est une nouvelle fois sorti victorieux du combat qui l'opposait, cette fois, au Premier ministre Victor Ponta (Parti social-démocrate, PSD). La majorité des Roumains, appelés à se prononcer pour ou contre la destitution du chef de l'Etat, ont en effet boudé les urnes le 29 juillet. Seuls 46,13% sont allés voter alors que la participation d'au moins la moitié des inscrits était obligatoire pour que la consultation soit valide. Le gouvernement avait tenté de supprimer ce seuil, inscrit dans la loi électorale de 2010, avant d'être rappelé à l'ordre

supprimer ce seuil, inscrit dans la loi électorale de 2010, avant d'être rappelé à l'ordre par la Commission européenne et les chancelleries occidentales. Victor Ponta avait pourtant tout fait pour atteindre le seuil minimum de participation en augmentant de quatre heures les horaires habituels d'ouverture des bureaux de vote (de 7h à 23h) et en installant une cinquantaine de bureaux dans les hôtels et les restaurants du littoral de la mer Noire où certains Roumains passent leurs vacances.

« Les Roumains ont rejeté le coup d'Etat des 256 parlementaires conduits par le Premier ministre Victor Ponta et le président intérimaire Crin Antonescu. Les Roumains ont décidé de leur sort en invalidant le référendum » a déclaré président de la République Traian Basescu à l'issue des résultats. « La vraie question est : veut-on rester au sein de l'Union européenne ou passer sous la coupe d'une clique de politiciens et d'hommes d'affaires qui veulent contrôler le pays et son système judiciaire ? » avait interrogé le chef de l'Etat au cours de la campagne. « L'enjeu du vote n'est pas mon siège de président de la République mais la Roumanie européenne. Mon espoir, c'est que les Roumains mettront de côté les questions économiques et défendront une Roumanie européenne » avait-il répété.

Traian Basescu avait été destitué le 6 juillet dernier par le Parlement. L'Union sociale libérale (USL), coalition au pouvoir qui rassemble le Parti social-démocrate (PSD) de Victor Ponta, le Parti national libéral (PNL) de Crin Antonescu et le Parti conservateur (PC) de Daniel Constantin, accusait le président Basescu d'avoir « gravement violé la Constitution » en s'attribuant des prérogatives réservées au Premier ministre, d'avoir « enfreint la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice » et enfin d'avoir « sapé la démocratie » en imposant des mesures d'austérité qui « ont appauvri la population ».

« Quel que soit le taux de participation final, aucun homme politique ne peut ignorer la volonté de millions de votants sans être coupé de la réalité » a déclaré le Premier ministre Victor Ponta. Le retour de Traian Basescu au palais de Cotroceni (résidence du chef de l'Etat roumain) et la cohabitation avec le Premier ministre posent de nombreuses questions.

« La crise va s'aggraver, ce sera une catastrophe pour la Roumanie car Traian Basescu ne s'arrêtera pas là. Il va essayer de reconduire les mesures qu'il a déjà prises – imposition des revenus, coupes des salaires et des retraites » a déclaré le Premier ministre tentant de jouer

sur l'impopularité du président de la République et d'effrayer les électeurs.

Aux yeux de nombreux analystes cependant, le gouvernement souhaitait, par l'organisation de ce référendum sur la destitution du chef de l'Etat, renforcer son pouvoir sur le pays et tenter d'éviter une série de procès dans le cadre de la lutte anti-corruption comme, par exemple, celui qui a vu Adrian Nastase (PSD), Premier ministre entre 2000 et 2004 et mentor du chef du gouvernement actuel, condamné à deux ans de prison ferme pour détournement de plus d'un million € de fonds publics le 20 juin dernier par la Haute Cour de justice – une première dans le pays pour un personnage aussi haut placé dans la hiérarchie.

Le référendum du 29 juillet est donc loin de mettre un terme à la crise politique roumaine. Le président Basescu va se réinstaller à la présidence de la République mais les tensions avec le Premier ministre sont si fortes que l'on peut se demander si les deux hommes seront capables de cohabiter et d'agir pour le bien du pays.

Les Roumains sont de nouveau appelés aux urnes le 28 novembre prochain pour les élections parlementaires.

Bucarest va également devoir apporter des réponses aux 11 demandes que lui a faites le président de la Commission européenne José Manuel Barroso mi-juillet. Bruxelles a en effet dénoncé des atteintes à l'Etat de droit perpétrées par le gouvernement de Victor Ponta et demandé à ce dernier l'abrogation des deux décrets d'urgence (sur la modification des règles du référendum et sur la réduction des pouvoirs de la Cour constitutionnelle qui n'est par exemple plus habilitée à se prononcer sur les décisions du Parlement), la nomination d'un médiateur indépendant (celui-ci, seule personne habilitée à contester les décrets du gouvernement en Roumanie, a été remplacé), le renforcement du système judiciaire du pays, l'amélioration de la lutte contre la corruption et la restauration des pouvoirs de la Cour constitutionnelle.

Victor Ponta s'est engagé à répondre rapidement à la Commission européenne. « *Nous allons regarder les lois et la mise en œuvre des lois, pas seulement les lettres (rédigées par Victor Ponta le 16 juillet dernier à l'atten-*

*tion de José Manuel Barroso)* » a prévenu la vice-présidente de la Commission européenne chargée de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, Viviane Reding.

#### Résultats du référendum constitutionnel du 29 juillet 2012 en Roumanie

Participation : 49,13%

Question soumise à référendum	Pourcentage de « oui » obtenus	Pourcentage de « non » obtenus
Etes-vous favorable à la destitution du président de la République Traian Basescu ?	87,55	11,12

Source : <http://www.becreferendum2012.ro/DOCUMENTE%20BEC/Rezultate%20partiale/ora%2010.00.pdf>

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :  
**[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)**

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.